

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 16/12/2019

Date de la convocation:
09/12/2019
Date d'affichage:
10/12/2019

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

L' an 2019 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, Mme GARDON Karine, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : /

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, ZUGMEYER Danielle, MM OSTER Rémy, LETZELTER Alain

Elus excusés - procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain,

Elu excusé : M KLIPFEL Jean-Louis

Suppléants excusés : MM RAUSCHER Bernard, FUCHS Thierry, OTT Olivier, HOCH Georges

Elus absents: titulaires : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Suppléants : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM WEGMANN Alain, FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard

Secrétaire de séance : Charles SCHLOSSER.

Réf : 091.2019
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 2
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Oui

091.2019 : Expérimentation d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) mobile sur le territoire via une convention de mandat/d'objectifs et de moyens avec l'association « Pré en Bulles ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le projet de convention d'objectifs et de moyens,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes d'expérimenter un service d'accueil parents enfants sur le territoire, et considérant l'appui de la CAF et du conseil départemental du Bas-Rhin,

Considérant le schéma de développement des services enfance sur le territoire, et les réflexions en cours en matière de gestion des services à l'enfance et du développement de la politique cohésion sociale sur le territoire,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative, réunie le 15.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux voix contre, trois abstentions, décide :

- **De valider la mise en œuvre d'une expérimentation de lieu d'accueil enfants parents (LAEP) mobile sur le territoire, dans le cadre de l'appel à projet de la CAF, lieu d'accueil gratuit et anonyme pour les publics visés,**
- **De valider le projet correspondant de l'association « Pré en Bulles » du Drusenheim de mettre en œuvre cette expérimentation, sur une durée de 2 ans, sur les sites ALSH de Lembach et halte-garderie de Morsbronn-les-Bains,**
- **De prévoir à ce titre une enveloppe financière de l'ordre de 26 612 € pour l'association « Pré en Bulles », pour les années scolaires 2020-2021, et 2021-2022,**
- **De valider le plan de financement prévisionnel et de prendre acte de la participation escomptée de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse, à hauteur de 55% du budget de fonctionnement, soit env. 7 360 € par an (comprenant la valorisation de la mise à disposition de locaux),**

- **De valider la convention de mandat/d'objectif et de moyens avec l'association « Pré en Bulles » formalisant l'offre d'expérimentation d'un LAEP mobile, les conditions de mise en œuvre, et le volet financier correspondant,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/12/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 19/12/2019